

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mars 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 767)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 791

présenté par
M. Cinieri et M. Foulon

ARTICLE PREMIER**(RAPPORT ANNEXÉ)**

À l'alinéa 230, après le mot :

« âge »,

insérer les mots :

« et dans le respect des valeurs transmises par les parents, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision : les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants.